

Bachelier en Comptabilité option : gestion

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
 Tél : +32 (0) 65 40 41 44 Fax : +32 (0) 65 40 41 54 Mail : eco.mons@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 43S Spécialisation en gestion 3			
Code	ECCG3B43SSGS3	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	48 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Marcella NOTARRIGO (marcella.notarrigo@helha.be) Coralie VAN HOUTTE (coralie.van.houtte@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

La finalité de cette UE est de préparer au mieux l'étudiant à appréhender les concepts et compétences en matière de fiscalité (IPP et ISOC) et d'apprendre à mettre à jour ses connaissances.

Cette UE permet également à l'étudiant de développer son esprit de recherche de l'information nécessaire à la mise en pratique de son métier ainsi que son esprit critique.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **S'inscrire dans son milieu professionnel et s'adapter à son évolution**
 - 1.2 Collaborer à la résolution de problèmes complexes avec méthode, rigueur, proactivité et créativité
- Compétence 2 **Communiquer : écouter, informer et conseiller les acteurs, tant en interne qu'en externe**
 - 2.2 Négocier, argumenter et défendre les dossiers
 - 2.5 Structurer sa pensée et s'exprimer par écrit et oralement en utilisant le vocabulaire professionnel adapté aux différents interlocuteurs
- Compétence 3 **Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres à son activité de comptable**
 - 3.2 Établir les comptes annuels, les documents fiscaux et leurs annexes
- Compétence 4 **Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission en adoptant une démarche systémique**
 - 4.2 S'assurer de la cohérence et de la pertinence des données
- Compétence 5 **S'organiser : structurer, planifier, coordonner et gérer de manière rigoureuse les actions et les tâches liées à sa mission**
 - 5.2 Mettre à jour la documentation
 - 5.3 Gérer des projets complexes, établir un échéancier et s'assurer du respect des délais

Acquis d'apprentissage visés

A l'issue de l'activité d'apprentissage, l'étudiant sera capable :

- 1° de suivre l'actualité fiscale et d'intégrer les nouveautés dans la pratique professionnelle;
- 2° d'analyser l'information économique et fiscale;
- 3° d'avoir un oeil critique sur les mesures fiscales en place;
- 4° de pouvoir trouver l'information nécessaire à l'application de son métier;
- 5° de pouvoir synthétiser l'information.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ECCG3B43SGS3A Fiscalité approfondie et Actualité fiscale 48 h / 3 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 30 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

ECCG3B43SGS3A Fiscalité approfondie et Actualité fiscale 30

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Principe général : la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent, notes obtenues selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Lorsqu'une unité d'enseignement ne contient qu'une activité d'apprentissage, la note de l'unité d'enseignement est la note d'évaluation de cette activité d'apprentissage, note obtenue selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Exceptions :

1. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre) les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

N.B. La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021).

Ces modes d'évaluation pourront être modifiés durant l'année académique étant donné les éventuels changements de code couleur qui s'imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la circulaire 7730 du 7 septembre 2020 de la Fédération Wallonie Bruxelles).

Bachelier en Comptabilité option : gestion

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
 Tél : +32 (0) 65 40 41 44 Fax : +32 (0) 65 40 41 54 Mail : eco.mons@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Fiscalité approfondie et Actualité fiscale			
Code	3_ECCG3B43SGS3A	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	48 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Marcella NOTARRIGO (marcella.notarrigo@helha.be) Coralie VAN HOUTTE (coralie.van.houtte@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

La finalité de cette activité d'apprentissage est de préparer au mieux l'étudiant à appréhender les concepts et compétences en matière de fiscalité (IPP et ISOC) et d'apprendre à mettre à jour ses connaissances.

Cette AA permet également à l'étudiant de développer son esprit de recherche de l'information nécessaire à la mise en pratique de son métier ainsi que son esprit critique.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

A l'issue de l'activité d'apprentissage, l'étudiant sera capable de:

- perfectionner et concrétiser les matières fiscales vues;
- suivre l'actualité fiscale et d'intégrer les nouveautés dans la pratique professionnelle;

Compétences visées:

Compétence 1: s'inscrire dans son milieu professionnel et s'adapter à son évolution.

1.2 Collaborer à la résolution de problèmes complexes avec méthode, rigueur, proactivité et créativité.

Compétence 2 : Communiquer: écouter, informer et conseiller les acteurs, tant en interne qu'en externe.

2.2 Négocier, argumenter et défendre les dossiers;

2.5 Structurer sa pensée et s'exprimer par écrit et oralement en utilisant le vocabulaire professionnel adapté aux différents interlocuteurs.

Compétence 3: Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres à son activité comptable.

3.2 Etablir les comptes annuels, les documents fiscaux et leurs annexes.

Compétences 4: Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission en adoptant une démarche systémique.

4.2 S'assurer de la cohérence et de la pertinence des données et informations récoltées.

Compétence 5: S'organiser: structurer, planifier, coordonner et gérer de manière rigoureuse les actions et les tâches liées à sa mission.

5.2 Mettre à jour la documentation,

5.3 Gérer des projets complexes, établir un échéancier et s'assurer du respect des délais.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Analyse de l'actualité fiscale et réalisation d'un travail (par groupe) sur un sujet d'actualité.

Démarches d'apprentissage

Travail en autonomie.

1° Travail de recherche et de synthèse par groupe, en distanciel;

2° Séances de guidage et de conseil sur base de RDV avec les professeurs de l'UE (pendant les plages horaires prévues sur hyperplanning pour l'UE43). Les RDV seront à prendre via Connected.

3° Pas de cours magistral

4° Les séances de guidage et de conseils pourront se faire via Teams si la situation sanitaire l'impose

Dispositifs d'aide à la réussite

Il est de la responsabilité des étudiants de prendre contacts avec les professeurs de l'UE afin d'obtenir l'aide et les conseils qu'ils souhaitent.

Ouvrages de référence

Guide impôts 2020, Test Achat

Guide fiscal du contribuable personnes physiques - 2020, UNSP

Fiscologue, Pacioli, Astuces et conseils;

www.Forumforthefutur.be

Guide déclaration: Impôt des sociétés

Ces ouvrages, revues et sites sont disponibles sur Conncted ou en ligne.

Supports

Les consignes pour la réalisation du travail seront exposés lors du premier cours ainsi que disponibles sur Connected.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Q1

Un travail de groupe écrit sur un sujet d'actualité fiscale sera demandé aux étudiants. Ce travail comptera pour 100% de la note de l'UE.

Les modalités de la rédaction du rapport seront communiquées aux étudiants au début du Q1 via ConnectED.

La note sera globale pour tout le groupe, sans distinction.

Q3

Un nouveau travail écrit sur un autre sujet sera demandé au même groupe d'étudiants. Le nouveau travail comptera pour 100% de la note. Aucun RDV ne pourra être pris avec les professeurs de l'UE pour la session du Q3.

PS: En fonction des conditions sanitaires, les modalités d'évaluation pourraient être modifiées tels qu'un oral, un écrit en distanciel ou autres tout au long de l'année.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Trv	100			Trv	100

Trv = Travaux

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 30

Dispositions complémentaires

Au Q1, la note de l'activité d'apprentissage "Fiscalité approfondie" est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues en IPP, ISOC et production journalière.

IPP et ISOC comptent chacun pour 45% et production journalière pour 10% de la note globale.

Au Q3, la note de l'activité d'apprentissage "Fiscalité approfondie" est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues en IPP et en ISOC. IPP et ISOC comptent chacun pour 50% de la note globale.

Exceptions:

1. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

N.B. La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021).

Ces modes d'évaluation pourront être modifiés durant l'année académique étant donné les éventuels changements de code couleur qui s'imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la circulaire 7730 du 7 septembre 2020 de la Fédération Wallonie Bruxelles).